

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom commercial : MBR® Utility Cement (Summer and Winter Grades)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1 303-978-2000 8 h à 17 h, L à V

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs et/ou colmatants

Restrictions d'utilisation : Réservé aux installations industrielles et aux utilisateurs professionnels.

Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Corrosion et/ou irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H332 Nocif par inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

H320 Provoque une irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

**Intervention:**

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Entreposage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et

## MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

internationaux.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
asphalte	8052-42-4	>= 40 - <= 60
Solvant Stoddard	8052-41-3	>= 5 - <= 15
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	>= 0 - < 5

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.  
 En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
 En cas de contact, rincer immédiatement les yeux ou la peau avec beaucoup d'eau, pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.  
 Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
 Retirez les lentilles de contact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.  
 Rincer la bouche à l'eau.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Avis aux médecins : En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène.

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyen d'extinction approprié : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique d'extinction  
Bruine
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de soufre
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'allumage.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
 Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.  
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
asphalte	8052-42-4	TWA (Fumée, fraction inhalable)	0.5 mg/m <sup>3</sup> (aérosol soluble dans du benzène)	ACGIH
		C (Emanations)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
Solvant Stoddard	8052-41-3	TWA	100 ppm	ACGIH

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

		TWA	350 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		C	1,800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 2,900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA (respirable)	10 mg/m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> +2	OSHA
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO <sub>2</sub> +5	OSHA
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m <sup>3</sup>	OSHA

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains  
Matériau : Gants de protection
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : liquide visqueux
- Couleur : brun, noir
- Odeur : type hydrocarbure

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 148.89 °C
Point d'éclair	: 37.8 - 60.0 °C Méthode: Vase ouvert Cleveland
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.18 - 1.27 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans des conditions normales. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone oxydes de soufre

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë (Souris): env. 25,724.4473 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (Rat): env. 25,765.8477 mg/kg
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	: DL50 (Rat): 20,994.4746 mg/kg

**Toxicité aiguë****Composants:****asphalte:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 0.0944 mg/l Durée d'exposition: 4.5 h
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë****Solvant Stoddard:**

Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
-------------------------------	---

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Produit:**

Résultat: Irritation de la peau

**Lésion/irritation grave des yeux****Produit:**

Résultat: Irritation des yeux



**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Produit:**

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Résultat: Pas un sensibilisateur cutané.

**IARC**

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO<sub>2</sub>)

14808-60-7

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

**NTP**

Connu pour être cancérogène pour l'homme

quartz (SiO<sub>2</sub>)

14808-60-7

**STOT - exposition unique****Produit:**

Organes cibles: Système nerveux central

**STOT - exposition répétée****Produit:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Autres informations****Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****Solvant Stoddard:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.16 - 7.06

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

**Autres effets néfastes****Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**Composants:****asphalte:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations pour le transport international**

Données D.O.T.: UN1999, Liquide goudrons, 3, III.

Ce qui précède s'applique seulement à des contenants de 450 litres ou 119 gallons. Non réglementé si expédié dans des emballages de 450 litres (119 gallons) ou moins.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.  
Liste de Produits Chimiques

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

US. Programme National de Toxicologie (NTP) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).  
Rapport sur les Substances Cancérogènes

**EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know****CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Risque aigu pour la santé  
Risques chroniques pour la santé  
Risques d'incendie

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur la qualité de l'air**

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

**US. Loi de Massachusetts sur le Droit à l'Information (Appendix A to 105 Code of Massachusetts Regulations Section 670.000)**

asphalte	8052-42-4
Solvant Stoddard	8052-41-3
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7

**US. Pennsylvanie: Loi sur le Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (34 Pa. Code Chap. 301-323)**

asphalte	8052-42-4
Solvant Stoddard	8052-41-3
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7

**US. New Jersey: Loi sur le Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)**

asphalte	8052-42-4
Solvant Stoddard	8052-41-3
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7

**MBR Utility Cement (Summer and Winter Grades)**

Version 2.1

Date de révision 10/03/2017

Date d'impression 10/05/2017

**US. Loi d'Application Californienne pour une utilisation Sûre des Toxiques et de l'Eau Potable (Proposition 65)**

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

benz[a]anthracene	56-55-3
benzène	71-43-2

ATTENTION: Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

benzène	71-43-2
---------	---------

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Date de révision : 10/03/2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.